



*Les films par nous, eux par les nôtres*

# FESTIVAL ECRANS NOIRS 2017

## REGLEMENT GENERAL

### TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Créée en 1997, le Festival Ecrans Noirs, réalisation de l'Association Ecrans Noirs, a pour objectif la promotion et la diffusion du cinéma africain au Cameroun et en Afrique Centrale.

A ce titre, il a pour objectifs de:

- Distraire et donner à voir des films africains de qualité au grand public ;
- Promouvoir dès la base, chez les enfants et les jeunes, une culture cinématographique qui développe le discernement et encourage le débat ;
- Favoriser les rencontres entre les réalisateurs, les comédiens, les professionnels du 7<sup>ème</sup> Art entre eux et avec le public ;
- Favoriser la formation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel ;
- Favoriser la formation des critiques, des comédiens et des professionnels de tous les métiers annexes et connexes au cinéma.

### TITRE II : CONSIDERATIONS GENERALES

**Article 1** : Le festival est organisé par l'Association **Ecrans Noirs**.

**Article 2** : Les langues de travail du festival sont le français et l'anglais.

**Article 3** : Le festival comprend un volet compétitif et une programmation non compétitive.

**Article 4** : Le comité d'organisation du **Festival Ecrans Noirs** est seul habilité à statuer sur les cas non prévus par le présent règlement. Ses décisions sont sans recours.

**Article 5** : L'acceptation de participer au festival Ecrans Noirs implique l'adhésion au présent règlement.

### TITRE III : LIEUX ET PERIODICITE

**Article 1** : Le festival cinématographique Ecrans Noirs se tient chaque année. **La 21<sup>ème</sup> édition aura lieu du 1<sup>er</sup> au 08 juillet 2017.**

**Article 2** : le festival se tient principalement à Yaoundé, avec éventuellement une décentralisation à Douala, et/ou dans une ou plusieurs villes du Cameroun, dans une ou plusieurs capitales d'Afrique centrale, ou dans toute autre ville de la sous-région.

### TITRE III : DE LA PARTICIPATION

**Article 1 :** Le **Festival Ecrans Noirs** est ouvert à tous les films africains de long et court métrage, dans le genre fiction (animation compris), documentaire et série.

**Article 2 :** Seuls peuvent être admis en Compétition Officielle, les films ou séries ou épisodes de séries qui ont été produits après le **1<sup>er</sup> janvier 2015**.

**Article 3 :** Le **Festival Ecrans Noirs** accueille et programme aussi des films hors compétition, y compris des films non africains qui portent sur l'Afrique ou sur les communautés africaines ou noires, qui comportent un casting africain significatif ou qui ont l'Afrique pour décor principal, dans le cadre de la programmation des films étrangers. Ces films sont diffusés hors compétition, en panorama, en hommage ou sous forme de coup de cœur.

**Article 4 :** La sélection des films se fait sur la base de soumissions reçues avant le **30 avril 2017**.

La programmation de la sélection est publiée le **15 mai 2017**

Le dossier d'inscription, dont la composition est disponible sur le site [www.ecransnoirs.org](http://www.ecransnoirs.org), est composé des pièces suivantes :

- Un formulaire d'inscription à remplir par le candidat.
- Une biofilmographie du réalisateur et éventuellement des comédiens principaux.
- Une biofilmographie du producteur ou un CV de la société de production.
- Une documentation relative au film (Synopsis, fiche technique, photos, affiche),
- Un lien de visionnage pour la sélection, à envoyer aux deux adresses électroniques suivantes : **[programmation@ecransnoirs.org](mailto:programmation@ecransnoirs.org)** et **[ecransnoirscmr@gmail.com](mailto:ecransnoirscmr@gmail.com)**

Les supports physiques et documents promotionnels des films retenus devront être envoyés à l'adresse du festival par toutes les voies à la convenance du candidat au plus tard le **30 mai 2017**.

**ECRANS NOIRS**  
**Sis immeuble CNPS Avenue Kennedy**  
**BP: 11371 Yaoundé - Cameroun**  
**Tel: (237) 242 89 76 01**

Dans tous les cas, prévenir par Email le festival de toute démarche à l'adresse **[programmation@ecransnoirs.org](mailto:programmation@ecransnoirs.org)**, avec obligatoirement copie à **[ecransnoirscmr@gmail.com](mailto:ecransnoirscmr@gmail.com)** et **[ecransnoirs@ecransnoirs.org](mailto:ecransnoirs@ecransnoirs.org)**. Un accusé de réception vous est émis par **[ecransnoirs@ecransnoirs.org](mailto:ecransnoirs@ecransnoirs.org)**.

**Article 5 :** Les frais d'envoi et de retour des copies de films et séries soumis pour leur sélection sont à la charge des producteurs des films.

**Ecrans Noirs** n'est responsable ni des erreurs d'acheminement des films à l'expédition, ni des dommages résultant de leur mauvais conditionnement. Lors de l'envoi par messagerie, les candidats sont invités à mettre ZERO comme

valeur vénale de leur copie DVD pour éviter des complications de dédouanement.

Les copies des films et séries soumis à la sélection peuvent l'être sur support Blu-Ray, DCP, ou sur Clé USB.

Les frais d'envoi et de retour des copies de diffusion des films retenus (Blu-Ray, DCP, ou sur Clé USB.) sont à la charge d'**Ecrans Noirs**.

**Ecrans Noirs** ne saurait être tenu pour responsable des détériorations résultant du mauvais état des copies envoyées pour diffusion.

**Article 6** : Tout film présent au **Festival Ecrans Noirs** ne peut être retiré avant la fin de la manifestation par le réalisateur ou le producteur qu'avec l'accord du comité d'organisation du festival et contre une décharge

**Article 7** : Les films et séries sont classés en deux grandes catégories : les films et séries en compétition et les films et séries hors compétition, présentés en panorama, hommage ou rétrospective.

**Article 8** : Tout film présent au **Festival Ecrans Noirs** est mis à la disposition du festival pour deux (02) projections publiques. Des projections supplémentaires sont envisageables mais font l'objet de négociations avec les ayants droits du film sollicité.

**Article 9** : Pour ces deux projections, le festival versera aux ayants droit du film des frais de location de copies pour les films retenus en compétition.

Fiction Long métrage international	: 200.000 FCFA
Fiction Court métrage international	: 65.000 FCFA
Documentaire international	: 150.000 FCFA
Série (3 épisodes de 26min. ou 1 épisode de 52min)	: 150.000 FCFA
Fiction long métrage Afrique Centrale	: 100 000 FCFA
Documentaire Afrique Centrale	: 75.000 FCFA
Fiction Long métrage camerounais	: 75 000 FCFA
Fiction Court métrage camerounais	: 40 000 FCFA
Documentaire Camerounais	: 50 000 FCFA

Les films et séries hors compétition peuvent éventuellement faire l'objet d'une location entre 100.000 et 200.000 FCFA pour 2 projections.

#### **TITRE IV : DE LA COMPETITION**

**Article 1**: Le comité d'organisation du **Festival Ecrans Noirs** est seul responsable de la sélection des films et séries et de leur inscription en compétition, ou non.

**Article 2** : La compétition officielle concerne:

- La fiction long métrage international;
- La fiction court métrage international;
- Le documentaire long et moyen métrage international;
- La Série
- La fiction long métrage Afrique Centrale;

- La fiction documentaire Afrique Centrale
- La fiction long métrage camerounais ;
- La fiction court métrage camerounais ;
- Le documentaire camerounais.

La durée des films « *court métrage de fiction* » ne peut excéder 30 minutes.

**Article 3 :** Un même réalisateur ne peut présenter plus d'un film dans une catégorie. Si deux ou plusieurs films de lui venaient à être sélectionnés, il devrait en choisir un.

**Article 4 :** La compétition officielle est arbitrée par des Juries internationaux composés de cinq membres au moins (professionnels du cinéma, artistes, journalistes ou hommes de culture), désignés par le Comité d'Organisation.

**Article 5:** Chaque Jury comprend un Président et des membres.

Le Président dresse un rapport succinct écrit à l'intention du festival pour ses archives, sans dévoiler nommément les appréciations des membres.

Les décisions au sein des Juries sont prises de manière consensuelle, mais en cas de nécessité, après un vote et à la majorité simple des votants.

En cas d'impossibilité de partager les jurés par le vote, la voix du Président compte double.

Ne peut faire partie d'un jury toute personne intéressée à la production ou à l'exploitation d'un film en compétition dans les sections où il est censé être membre.

Le festival est représenté par un membre de son staff, désigné par le Délégué Général. Ce staff ne participe en aucun cas aux délibérations, et bien évidemment ne prend pas part au vote. Il est exclusivement chargé de solliciter ou d'apporter un éclaircissement sur une question précise du jury adressée au festival, et de faciliter le travail du jury sur le plan pratique.

**Article 6:** Les Jurys décernent les récompenses suivantes :

Prix	Valeur	
<b>1. Ecran d'or pour le meilleur film de long métrage international</b>	1.500.000 FCFA	un trophée + un parchemin
<b>2. Ecran du documentaire international</b> (Sponsorisé par TV5MONDE)	1.000.000 FCFA	un trophée + un parchemin
<b>3. Ecran de la Série</b> (Sponsorisé par CANAL+)	1.000.000 FCFA	un trophée + un parchemin
<b>4. Ecran du court métrage international</b>	350.000 FCFA	un trophée + un parchemin
<b>5. Ecran du long métrage Afrique Centrale</b>	500.000 FCFA	un trophée + un parchemin
<b>6. Ecran du documentaire Afrique Centrale</b>	350.000 FCFA	un trophée + un parchemin
<b>7. Ecran du film camerounais</b>	350.000 FCFA	un trophée + un parchemin
<b>8. Ecran du meilleur acteur camerounais</b>	150.000 FCFA	un trophée + un parchemin

<b>9. Ecran de la meilleure actrice camerounaise</b>	150.000 FCFA	un trophée + un parchemin
<b>10. Ecran du documentaire camerounais</b>	250.000 FCFA	un trophée + un parchemin
<b>11. Ecran du court métrage camerounais</b>	100.000 FCFA	un trophée + un parchemin

**Article 7: PRIX CHARLES MENSAH**

- **Un Ecran d'honneur, dénommé Prix Charles Mensah** (500.000 FCFA + un trophée + un parchemin) est éventuellement attribué à un cinéaste, un comédien ou tout autre professionnel du cinéma pour l'ensemble de sa carrière.

**TITRE V : CAS NON PREVUS**

**Article 1 :** Tous les cas non prévus par le présent règlement intérieur seront gérés par le Comité d'organisation et le cas échéant par le Conseil d'administration des Ecrans Noirs. Leurs décisions sont sans appel.

*Fait à Yaoundé le 19 janvier 2017*